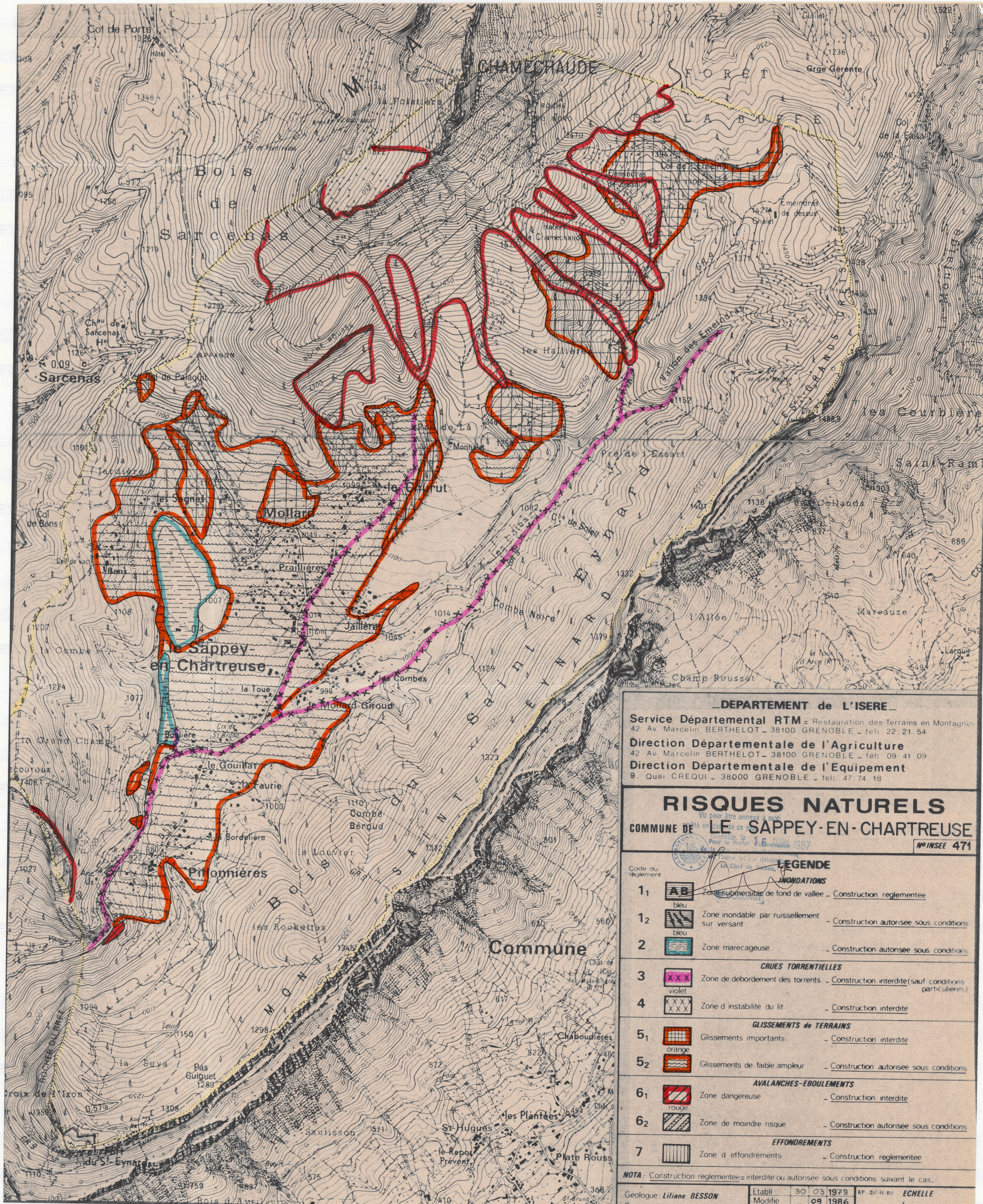




—DEPARTEMENT de L'ISERE—

Service Départemental RTM = Restauration des Terrains en Montagne
42 Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tel: 22.21.54

Direction Départementale de l'Agriculture
42 Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tel: 09.41.09

Direction Départementale de l'Equipement
9, Quai CREQUI - 38000 GRENOBLE - tel: 47.74.18

RISQUES NATURELS
Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour, Grenoble, le 16 juillet 1987.
Pour le Préfet, Commissaire de la République,
Le Chef de Bureau,

COMMUNE DE SAPPEY-EN-CHARTREUSE **N°INSEE 471**

LEGENDE

Code du règlement	Zone	Description	Construction
1	AB	Zone submersible de fond de vallée	Construction réglementée
12	bleu	Zone inondable par ruissellement sur versant	Construction autorisée sous conditions
2	bleu	Zone marécageuse	Construction autorisée sous conditions
3	xxx	Zone de débordement des torrents	Construction interdite (sauf conditions particulières)
4	xxx	Zone d'instabilité du lit	Construction interdite
51	orange	Glissements importants	Construction interdite
52	orange	Glissements de faible ampleur	Construction autorisée sous conditions
61	rouge	Zone dangereuse	Construction interdite
62	rouge	Zone de moindre risque	Construction autorisée sous conditions
7	bleu	Zone d'effondrements	Construction réglementée

NOTA: Construction réglementée = interdite ou autorisée sous conditions suivant le cas.

Geologue: Liliane BESSON	Etabli: 30 03 1979	AP: 25.4.80	ECHELLE
Dessinateur:	Modifié: 09 1986		
	Approuvé: 1987		1 / 10000